

SIGNATURE

Un plan d'action pour l'énergie durable



Michel Pélissier, adjoint de Châteauneuf de Gadagne, Pierre Gonzalvez, maire, Pierre Chenet et Jérôme Capdeville. / PHOTO D.V.

Jeudi dernier au siège de la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts du Ventoux, le président Pierre Gonzalvez signait avec Pierre Chenet, président de l'Agence Locale de Transition Énergétique un plan d'actions pour l'énergie durable, préconisé par l'Europe et l'Etat français et adopté par délibération le 12 février 2015.

Pas moins de 31 actions afin de promouvoir et de développer la sobriété et l'efficacité énergétique pour lutter contre les effets de serres et le changement climatique.

Les communes mais aussi les entreprises et les particuliers, tous seront ainsi informés par des permanences qui seront tenues dans les cinq communes du territoire dès 2016, où des spécialistes de la rénovation de l'habitat seront gratuitement à la disposition du public pour apporter des conseils techniques, des aides financières et des professionnels qualifiés. Jérôme Capdeville, conseiller municipal de l'Isle en charge de l'informatique, des nouvelles technologies, des économies des flux en relation avec la

Communauté de Communes a annoncé qu'il faudrait réduire la consommation d'énergie au moins de 2% par an soit 10% à l'horizon 2020. Des contrats seront passés avec des chauffagistes qui devront s'engager à investir dans ce but.

Il a annoncé également que les 48000 m² du quartier de la gare devraient prochainement être rachetés à la SNCF pour y installer du développement économique, de l'habitat et un pôle d'échanges, le tout avec une étude très approfondie en matière d'économie d'énergie. Pierre Chenet a rappelé que l'"enjeu était de taille, que l'avenir était inquiétant avec le réchauffement climatique et qu'il était important de promouvoir la transition énergétique". Cinq grands axes sont donc dans ces 31 actions : le transport, l'habitat, le secteur économique, l'information auprès des élus et de la population, des collectivités des communes engagées.

Une convention conclue pour trois ans. Le soutien financier de la CCPSMV sera de 4000€ par an en contrepartie des actions menées par l'ALTE.

Didier VERGNE